



Le site des élections :

<http://www.education.gouv.fr/electionspro2011>



1° S'identifier : jusqu'au mercredi 12 octobre

- Tester la configuration de l'ordinateur (se fait en un clic)
- Avoir son **NUMEN** et son **Identifiant (notice de vote** reçue par courrier, sinon voir ci-dessous) et le département de naissance tel qu'il apparaît aux 6° et 7° chiffres de son n° de sécurité sociale.
- Récupérer son mot de passe que vous recevrez à l'adresse courriel de votre choix (se fait en un clic)
- Tout conserver, de façon confidentielle !
- *N.B. Vous pouvez déjà consulter vos scrutins (et les listes) dans votre espace électeur.*

2° Voter : du jeudi 13 (10h) au jeudi 20 octobre (17h)

Personnels détachés, vous votez pour les deux commissions administratives paritaires (CAP) qui interviennent dans tous les aspects de votre carrière. Vous votez donc 2 fois !

[Espace électeur. Rubrique « je vote ».]

- pour la CAPD (liste SNUipp-FSU de votre département d'origine)
- pour la CAPN (liste SNUipp-FSU nationale)



Si vous n'avez pas reçu votre notice de vote :

1°) **Réclamez** (d'ici le lundi 3 octobre) en complétant un formulaire (accessible en un clic)

2°) **Vous recevrez** alors par courriel un lien vous permettant d'obtenir, avant le 13 octobre, votre mot de passe, ainsi que votre identifiant. Il vous sera envoyé à l'adresse courriel de votre choix.

À imprimer et à conserver, de façon confidentielle !

Pour ces deux opérations il vous faut à portée de main :

- votre **NUMEN** (13 caractères = n° département+lettre+7chiffres+3lettres), qui est dans vos archives et sinon au secrétariat de votre établissement.
- le département de naissance tel qu'il apparaît aux 6° et 7° chiffres de votre n° de sécurité sociale

Vous pourrez alors voter, du jeudi 13 octobre (10h) au jeudi 20 octobre (17h). Voir plus haut.

SURTOUT, face à ces difficultés, NE VOUS LAISSEZ PAS FAIRE et VOTEZ SNUipp !

à lire : Profession de foi du SNUipp-FSU

Nous vous invitons à contacter votre correspondant SNUipp, à vous réunir pour s'entraider, à contacter hdf@snuipp.fr pour tout problème, avant les dates limites !